

Parlement des Enfants du Mali

Définition:

Le Parlement des Enfants du Mali est une tribune de libre expression de tous les enfants sans distinction de race, d'ethnie, de couleur ou de religion. C'est une institution gouvernementale mise en place en 1996, avec un décret du premier ministre de l'époque feu **Ibrahim Boubacar Keita** (IBK).

Objectif:

Le parlement a pour objectif de protéger les droits des enfants et de veiller sur leur devoir. D'après les textes soumis pour la protection des droits des enfants on peut en citer : CDE, CADBE...

- Les droits fondamentaux de l'enfants :

1. Protection
2. Survie
3. Participation
4. Développement
5. Education

Les enfants ont plusieurs droits mais ceux cités sont les droits fondamentaux.

Mission: La mission du Parlement des Enfants est de promouvoir les droits de l'enfant.

- Défendre les droits de l'enfant

Agir comme une tribune de libre expression pour les enfants, en interpellant les autorités (gouvernement, institutions, ONG, et encore le chef de l'état) sur les questions qui les concernent et formuler les recommandations.

- Sensibiliser et informer

Mener des campagnes de sensibilisation auprès des enfants, parents, décideurs, et société civile sur les droits de l'enfant.

Utiliser les médias (radios, TV, presse écrite...) pour diffuser des messages de sensibilisation

-Faire des plaidoyers auprès des autorités

Elaborer et faire des plaidoyers autour des cinq thématiques citées ci-dessous et promouvoir leur adoption au niveau régional et niveau national

-Veiller au respect des documents de protection de l'enfant ratifié par le gouvernement

Surveiller et encourager l'application effective des documents de protection de l'enfant au Mali, rappelant en permanence ses principes à l'Etat et aux acteurs concernés.

Ils ont pour missions aussi de faire entendre la voix des sans voix,

Partenaires:

Le parlement des enfants travaille avec différents partenaires que ce soit étatiques ou privés

-Partenaires institutionnels

Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la famille: Les bureaux régionaux sont sous la tutelle de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la famille (DRPFEF) et le bureau national sous celle de la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF) qui supervise et contrôle les actions du parlement. Les DRPFEF organisent les sessions régionales et la DNPEF organise celle de la nationale.

Autres partenaires: Des ONG qui œuvrent pour les droits enfants et les associations de jeunes et

Parlement des Enfants du Mali

Intégration :

L'intégration du parlement des enfants se fait sous différentes formes.

Pour la première forme d'intégration, la Direction régionale de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille (DRPFEF) envoie des lettres au cap pour la sélection des élèves dans différents établissements, qui ensuite prévient les établissements pour sélectionner les meilleurs élèves de l'établissement. La deuxième forme d'intégration est le **volontariat**.

Critères d'intégration :

Être âgé de 12 au moins et 16 ans au plus

Avoir une moyenne de 14 ou plus.

Comment sont-ils élus au différents postes

Après le dépôt des dossiers, la direction organise une session qui se tient après chaque fin de mandat qui est de **2 ans** et qui est renouvelable. Les enfants parlementaires sont élus aux différents postes par **vote** à main levée ou par bulletin secret

Composition du bureau :

Le bureau du parlement des enfants est structuré ainsi, le national et les régionaux ont la même composition. Il n'y a qu'un seul bureau national et plusieurs bureaux régionaux.

-Organe centrale :

L'organe centrale est à la tête du parlement, c'est à ce niveau que les décisions sont prises et exécuter. On y trouve 9 postes qui sont : **le président, premier vice-président, deuxième vice-président, l'organisateur et son adjoint, le trésorier et son adjoint, et le rapporteur et son adjoint.**

-Les groupes parlementaires :

Les groupes parlementaires sont des structures de travail thématiques qui permettent aux enfants parlementaires de se spécialiser, de mieux organiser et d'agir efficacement sur leurs grandes priorités nationales et régionales liées aux droits de l'enfant. A la tête de chaque groupe parlementaire on y trouve un **président et son rapporteur** qui supervise son groupe. Chaque groupe parlementaire représente un pilier fondamental des documents de protection des droits de l'enfants (**CDE, CADBE...**), adaptée au contexte du Mali. Leur rôle est à la fois:

Législatif simulé (propositions, plaidoyers...)

Educatif : sensibilisation des pairs

Opérationnel : actions communautaires...

Groupe parlementaire protection de l'enfant :

Il protège les enfants contre toutes les formes de violences, abus, négligence et pratiques néfastes.

Rôle : Faire des sensibilisations contre le mariage précoce, les violences basées sur le genre, l'exploitation des enfants...

Impact attendu : Créé un environnement protecteur, sûr et digne pour chaque enfant au Mali.

Groupe parlementaire Survie : Il assure aux enfants le droit à la santé, à la nutrition et à la vie.

Rôle : Promouvoir la vaccination, la lutte contre la malnutrition, et d'autres maladies infantiles.

Travailler avec les centres de santé pour des campagnes de sensibilisation

Défendre l'accès des enfants aux soins de santé gratuits ou subventionnés

Impact attendu : Réduire la mortalité infantile, améliorer la santé globale de l'enfants, surtout au

Parlement des Enfants du Mali

milieu rural.

Groupe parlementaire Participation :

Il fait entendre la voix des sans voix, valoriser leur opinion dans toutes les décisions qui les concernent.

Rôle : Organiser des consultations avec les enfants dans des quartiers, écoles et autres.

Produire des recommandations à soumettre aux autorités (maires, ministre, etc.)

Favoriser la prise de parole des enfants dans les médias, forums, radio locales.

Impact attendu : Faire du Parlement des Enfants un véritable porte-voix de l'enfance, inclusif et représentatif.

Groupe parlementaire Développement :

Il assure le plein épanouissement physique, mental, social et économique des enfants.

Rôle : Proposer des projets liés au développement de l'enfant dans un environnement sain : sport, culture générale, jeux éducatif etc.

Soutenir les programmes d'accès au sport, à la culture, aux loisirs.

Encourager l'acquisition de compétences pour préparer l'autonomie future des enfants.

Impact attendu : Contribuer à une génération d'enfants acteurs de leurs développement, créateurs de solution.

Groupe parlementaire Paix et Réconciliation :

Promouvoir la paix, la cohésion sociale, la tolérance et la réconciliation entre communauté.

Rôle : Organiser des dialogues interscolaires ou intercommunautaires sur la paix.

Porter la voix des enfants dans les zones touchées par l'insécurité.

Impact attendu : Former un futur résiliente, pacifique, et réconciliatrice, essentielle pour l'avenir du Mali.

Groupe parlementaire Education aux valeurs :

Renforcer les valeurs citoyennes, morales, et éthique chez les enfants.

Rôle : Mener les activités sur la citoyenneté, l'intégrité, le respect, la discipline, la responsabilité .

Faire un rappel sur les valeurs morales du pays.

Impact attendu : Former des enfants exemplaires, porteurs de valeurs solides pour bâtir un Mali fort et juste.

Chaque groupe parlementaire joue un rôle indispensable dans la protection, l'épanouissement et l'implication des enfants dans la construction d'un Mali meilleur. Ensemble, ils couvrent **l'ensemble des droits fondamentaux de l'enfants selon les textes ratifiés par l'Etat.**

Localité :

Le siège du bureau national du **Parlement des Enfants du Mali** se situe à **Niamakoro**, dans la cité des enfants.

Plateformes de suivis :

On peut suivre les actions du parlement à travers ses réseaux sociaux : **Parlement des Enfants du Mali** sur (Facebook, X...) et aussi sur la télévision nationale : **ORTM** et d'autres plateformes télévisées

Parlement des Enfants du Mali

Le Parlement des Enfants n'est pas seulement un espace de parole, c'est une école de leadership, de responsabilité et de transformation sociale.

En donnant aux enfants une voix, on leur donne aussi le pouvoir d'inspirer, d'agir et de bâtir le Mali de demain.

Fait le **14/07/2025** par
Youssef Doukouré
Premier vice-président du Bureau Régional du District de Bamako